



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. : générale
12 juillet 2016
Français
Original : anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Soixante-cinquième session

24 octobre-18 novembre 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Examen des rapports présentés par les États parties

**en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

**Liste de questions suscitées par le huitième rapport
périodique du Bangladesh**

Additif

Réponses du Bangladesh*

[Date de réception : 11 juillet 2016]

Note : Le présent document est publié en anglais, espagnol et français seulement.

* Le présent rapport paraît sans avoir été revu par les services d'édition.

16-11914 (F)



Merci de recycler 



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
Considérations générales	4
Cadre constitutionnel et législatif	5
Réserves	5
Mécanisme national de promotion de la femme	6
Mesures temporaires spéciales	7
Stéréotype et pratiques préjudiciables	8
Violence à l'égard des femmes	9
Traite d'êtres humains et exploitation de la prostitution	12
Participation à la vie politique et publique	13
Nationalité	16
Éducation	16
Emploi	18
Santé	19
Femmes rurales	22
Groupes défavorisés de femmes	25
Mariage et relations familiales	27
Initiatives globales de développement	27
Conclusion	29

Introduction

1. Le Bangladesh est déterminé à garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1971, les pouvoirs publics œuvrent sans relâche pour l'autonomisation et l'élimination de l'inégalité des sexes. Des politiques et des mesures institutionnelles ont été adoptées sous la direction du Père de la Nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman. Des mesures et des initiatives novatrices ont progressivement évolué pour garantir une approche fondée sur l'équité, qui considère la femme comme un agent essentiel du développement économique et de transformation sociale. Le Bangladesh a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, signé le Programme d'action de Beijing et souscrit au programme de développement pour l'après-2015 des Nations Unies; il s'emploie à respecter ses engagements sous la direction éclairée du Premier Ministre Sheikh Hasina.

2. La Constitution du Bangladesh garantit aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans toutes les sphères de la vie de l'État et de la société [art. 28-2] et interdit la discrimination et l'inégalité fondées sur le sexe. L'article 28 1) protège chaque citoyen contre toute discrimination fondée uniquement sur le sexe. Aux termes de l'article 28-4, l'État peut adopter des dispositions spéciales en faveur des femmes ou des enfants ou en vue de promouvoir tout groupe de citoyens en retard. La Constitution prévoit le respect du processus démocratique, une société libre de toute exploitation, garantit la primauté du droit, les droits humains fondamentaux, l'égalité et la justice pour tous. L'article 27 stipule que « tous les citoyens sont égaux devant la loi et ont droit de recevoir une protection égale de la loi ». Ainsi, les principes d'égalité et de non-discrimination, la prémisse fondamentale de la Convention, ont été bien reflétés dans la Constitution du Bangladesh depuis 1972.

3. Le Bangladesh s'est engagé vis-à-vis de la communauté mondiale à poursuivre les objectifs de développement durable, le programme en 17 points qui comprend une croissance plus forte, la réduction de la pauvreté et l'égalité des sexes. Le pays s'efforce d'atteindre les objectifs de développement durable du cadre des objectifs de développement durable, du Programme d'action de Beijing, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que de promouvoir l'égalité des sexes. La Convention relative aux droits de l'enfant, les conventions sur les droits de l'homme et celle de l'Organisation internationale du Travail offrent également une base pour l'autonomisation des femmes et le respect de leurs droits dans tous les domaines de la vie.

4. Le Bangladesh a adopté une démarche multiforme pour la promotion des femmes et le respect de leurs droits; cette démarche a contribué à l'amélioration des indicateurs de développement humain et de l'égalité des sexes. Sur le plan de l'égalité des sexes, le Bangladesh est déjà bien classé par rapport à des pays à revenu par habitant comparable. Après avoir éliminé la disparité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, le Bangladesh a accompli de solides progrès dans la réduction de l'écart important entre les étudiants et les étudiantes au niveau de l'enseignement supérieur. Un système de santé pluraliste avec de nombreuses parties prenantes, des programmes ciblés, axés sur les femmes et l'équité, a montré des tendances positives pour la santé des femmes. Le Bangladesh a également enregistré des progrès notables dans la mise en place d'un cadre de protection des droits et des privilèges des femmes. La mesure la plus importante a été l'adoption,

en 2011, de la politique nationale de développement des femmes et de plusieurs lois d'accompagnement, qui sont examinées aux sections suivantes.

5. Le Gouvernement est aussi conscient du fait que son programme est inachevé. Une attention particulière doit être accordée à certaines questions importantes, comme la faible participation des femmes au marché du travail, l'existence de la violence à l'égard des femmes, la discrimination salariale au détriment des femmes et la présence insuffisante des femmes aux postes de prise de décisions. Les dispositions juridiques progressistes protégeant les droits des femmes doivent être appliquées. Le Gouvernement est déterminé à relever le défi de la mise en œuvre de la Convention et de l'application d'autres lois relatives à l'égalité des sexes, en vue de protéger les droits des femmes et de mettre fin à la discrimination sous toutes ses formes.

6. La Vision 2021 du Gouvernement oriente le programme de développement et couvre deux plans quinquennaux de développement à moyen terme, le Sixième Plan quinquennal (2011-2016) et le Septième Plan quinquennal (2016-2020). Elle esquisse un scénario de développement avec des niveaux de vie plus élevés, une meilleure éducation, une meilleure justice sociale, un environnement socioéconomique plus équitable, le respect des droits des femmes et une meilleure protection contre les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Le Sixième Plan quinquennal a mis en œuvre des mesures visant ces objectifs et le pays a enregistré des progrès sur le plan des indicateurs de l'égalité des sexes. Le Septième Plan quinquennal a déterminé des stratégies et des domaines d'intervention en conséquence.

Considérations générales

7. L'Office de statistiques du Bangladesh, désigné par la loi de statistique de 2013 comme le principal organisme chargé de produire les statistiques officielles, recueille et compile les statistiques pour tous les recensements nationaux et autres enquêtes. Certains autres organismes recueillent et compilent également les statistiques dans des domaines précis, en collaboration avec l'Office de statistiques. Le Bangladesh recueille et compile l'ensemble minimum d'indicateurs de genre comme convenu lors de la réunion de la Commission de statistique en 2013. Sur les 52 indicateurs convenus, le Bangladesh recueille et compile des données pour 47 d'entre eux, en recourant à des recensements et des enquêtes. Les enquêtes importantes menées actuellement comprennent les suivantes : recensement de la population, enquête sur le revenu et les dépenses des ménages, enquête sur la population active, enquête sur les prix et les taux de salaire, enquête par sondage sur l'enregistrement des faits d'état civil, enquête sanitaire et démographique, enquête en grappes à indicateurs multiples et enquête sur l'évaluation du niveau d'alphabétisation. L'Office de statistiques réalise également un certain nombre d'enquêtes par sondage au titre aussi bien de ses activités régulières que sur une base ponctuelle et il envisage d'améliorer la fréquence du recueil des données importantes.

8. L'Office de statistiques a publié en 2009 un compendium de statistiques liées au genre, en compilant les statistiques de différents recensements et enquêtes. Un autre compendium compilant les statistiques pertinentes sur les indicateurs minimums convenus a été élaboré et publié en 2012. L'Office de statistiques a

recueilli et compilé des données sur les neuf indicateurs relatifs à la violence à l'égard des femmes, comme convenu avec la Commission de statistique et publié un rapport sur l'enquête relative à la prévalence de la violence à l'égard des femmes, en 2013.

9. L'Office de statistiques a déjà élaboré un plan pour faire face aux lacunes de données par rapport aux cibles et indicateurs des objectifs de développement durable. Quelque 44 enquêtes et études différentes permettront de remédier à ces lacunes de données. Certaines de ces enquêtes et études importantes sont l'enquête sur le budget-temps, l'enquête sur l'indicateur de travail décent, les statistiques des secteurs informels, l'enquête sur la violence à l'égard des femmes du Bangladesh, la compilation des statistiques ventilées par sexe au Bangladesh, l'enquête sur la nutrition de l'enfant et de la mère, l'enquête de suivi du bien-être, le recensement des professionnels et de la communauté spéciale, etc. Les initiatives continueront de veiller au recueil de données ventilées par sexe dans toutes les études, afin de limiter les lacunes de données.

Cadre constitutionnel et législatif

10. Le Bangladesh a promulgué plusieurs lois et politiques pour la promotion des droits des femmes, par exemple, la loi sur l'élimination de la violence contre les femmes et les enfants, la loi sur l'interdiction des attaques à l'acide, la loi sur l'interdiction du paiement de dot, la loi sur la citoyenneté, la loi sur la violence domestique (prévention et protection). Le Gouvernement a élaboré la politique nationale de promotion de la femme de 2011 en tenant compte de la Constitution, de la Convention et du Programme d'action de Beijing, en consultation avec les parties prenantes, notamment les organisations des droits de l'homme, les défenseurs des droits des femmes et la société civile. La plupart des lois civiles défendent les droits égaux pour les femmes et les hommes. Les femmes ont le droit de participer au processus politique, le droit à la propriété, le droit d'élire et d'être élues et de prendre un emploi. Le Gouvernement garantit le droit de chaque personne de suivre la foi et d'appliquer les préceptes de sa religion dans le cadre de la vie personnelle.

Réserves

11. Comme indiqué dans le rapport principal, le Gouvernement évalue le bien-fondé du retrait de la réserve à l'article 16.1 c) de la Convention suivant les exemples d'autres pays à majorité musulmane. Le Gouvernement recueille à des fins d'analyse des informations sur les pays à majorité musulmane qui ont retiré la réserve ou n'ont pas fait de réserve à ces clauses. Il y a lieu d'examiner de près les raisons et les conditions de retrait de la réserve ou du fait de ne pas avoir de réserve dans les pays à majorité musulmane. Dans la mesure où le programme est très vaste et concerne tous les citoyens, l'adhésion de la majorité est indispensable, sur la base d'une interprétation appropriée des dispositions religieuses. Le Gouvernement étudiera aussi l'expérience et les pratiques d'autres pays qui ont des systèmes socioculturels, religieux et juridiques similaires et déterminera le contexte dans lequel ils ont réussi à retirer et/ou réduire sensiblement leurs réserves à la Convention. Il faudra aussi examiner les conséquences du retrait sur les lois en vigueur.

Mécanisme national de promotion de la femme

12. Le Ministère des affaires féminines et de l'enfance est chargé de superviser les affaires liées aux femmes et aux enfants qui représentent ensemble près de 70 % de la population. Le Gouvernement, avec ses ressources limitées, a mis en place des mécanismes comme le Conseil national pour la promotion de la femme et de l'enfant dirigé par le Premier Ministre avec des représentants de la société civile, le Comité de mise en œuvre et d'évaluation des coordonnateurs de l'intégration des femmes au développement, dirigé par le Ministre des affaires féminines et de l'enfance, et le Comité de coordination des coordonnateurs de l'intégration des femmes au développement dirigé par le Secrétaire. Le Gouvernement apprécie le partenariat et la coopération avec les organisations de la société civile et le secteur privé et le rôle de premier plan qu'elles jouent dans la promotion de la femme. Le partenariat et la coopération avec les groupes de développement et de sensibilisation, le secteur privé et les partenaires de développement ont été renforcés en tant que ressources essentielles à l'accomplissement de la tâche assignée au Ministère des affaires féminines et de l'enfance.

13. Le Ministère des affaires féminines et de l'enfance a adopté une pratique générale consistant à inviter les organisations de la société civile à travailler conjointement et à se consulter sur des questions d'importance nationale tout en élaborant des rapports, des politiques et des lois. D'autres ministères ont une pratique similaire. Lors de l'élaboration de la législation sur la violence domestique, il y a eu des interactions et des échanges de vues réguliers entre la Commission du droit, le Ministère des affaires féminines et de l'enfance, les membres du Parlement et diverses organisations des droits humains et des droits des femmes, par le biais des Initiatives des citoyens contre la violence domestique, une coalition des organisations de la société civile. Ces consultations représentent une pratique courante du Gouvernement, qu'il mène tout en élaborant des lois, règles et politiques et en établissant des plans, programmes et rapports nationaux. Le rapport sur la mise en œuvre de la Convention et le Programme d'action de Beijing a été communiqué à grande échelle aux organisations de la société civile et à des groupes de femmes et leurs réactions ont été prises en compte. Les organisations de la société civile ont participé activement à l'élaboration du plan d'action national pour la promotion de la femme. La loi sur la prévention et l'élimination de la traite d'êtres humains de 2012 et ses règles d'application ont été le fruit de la contribution active des organisations de la société civile. Le Ministère des affaires féminines et de l'enfance a coordonné ses efforts avec ceux des Nations Unies et des organisations communautaires dans le cadre de la révision de la loi sur la restriction du mariage des enfants et l'établissement du plan d'action national pour la prévention du mariage des enfants. Le Ministère des affaires féminines et de l'enfance compte plus de 16 000 organisations communautaires enregistrées auprès du Département des affaires féminines, dont les représentants sont consultés de temps à autre. Lors de l'élaboration du Septième Plan quinquennal et de la stratégie nationale de sécurité sociale, le Gouvernement a collaboré avec les organisations de la société civile en vue de prendre en compte les questions d'intérêt stratégique pour les femmes et les enfants.

14. En vue de renforcer les capacités du Ministère des affaires féminines et de l'enfance et de ses organismes, le Gouvernement a augmenté ses crédits budgétaires et ses ressources humaines comme indiqué au tableau ci-dessous.

Tableau 1
**Allocation budgétaire du Ministère des affaires féminines et de l'enfance
de 2011-2012 à 2016-2017**

<i>Exercice</i>	<i>Budget non consacré au développement</i>	<i>Budget de développement</i>	<i>Allocation totale</i>
2011-2012	105 641.10	18 135.26	123 776.36
2012-2013	113 370.06	20 006.28	133 376.34
2013-2014	117 490.71	25 065.00	142 555.00
2014-2015	140 639.98	12 650.00	153 289.98
2015-2016	161 418.36	15 018.00	176 436.36
2016-2017	198 200.00	16 800.00	215 000.00

Source : Ministère des affaires féminines et de l'enfance.

15. En vue de répondre efficacement aux besoins des enfants, le Gouvernement met actuellement en place un département des affaires de l'enfance doté des ressources financières et humaines nécessaires. Face aux besoins multidimensionnels de développement des femmes, le Gouvernement fait de son mieux, bien que l'enveloppe totale de ressources ne soit pas suffisante pour répondre à tous les besoins d'une population nombreuse.

Mesures temporaires spéciales

16. De nombreuses mesures spéciales sont en place, notamment celles concernant les sièges réservés aux femmes au Parlement conformément à la Constitution, les sièges réservés dans les administrations locales, y compris le Conseil de l'union, le conseil municipal et l'upazila parishad. Le nombre de sièges réservés aux femmes au Parlement a augmenté en 2012. De même, des quotas pour les femmes dans les emplois du secteur public, la fonction publique et les organismes de maintien de l'ordre ainsi que des quotas pour les enseignants du primaire et du secondaire ont été introduits à différents moments dans le temps et continuent de s'appliquer. Des bourses pour les enfants dans l'enseignement primaire ont été introduites en 2001 et ont été élargies en vue d'intégrer les filles au programme d'enseignement primaire obligatoire pour tous. Les filles représentent environ 50,4 % du nombre total d'élèves au niveau du primaire. Les bourses pour les filles au niveau du collège ont été introduites en 2002-2003. La participation des femmes aux comités de gestion scolaires a été réaffirmée.

17. Les règles du travail de 2015 prévoient un tiers de femmes dans les comités de représentation des entreprises lorsqu'au moins un tiers des travailleurs sont des femmes. Pour attirer les femmes dans les domaines de compétences non classiques, le programme d'investissement dans les compétences pour l'emploi relevant de la Division des finances a prévu au moins 30 % des femmes sur les 2 600 000 stagiaires à former aux compétences adaptées au marché d'ici à la fin de décembre 2017. Ce programme accorde des bourses à toutes les femmes stagiaires. Le programme de compétences et d'emploi du Ministère de l'éducation met l'accent sur le renforcement des compétences des travailleurs dans les secteurs de croissance potentielle. Les femmes représenteront 60 % des 65 000 stagiaires du programme

d'investissement dans les compétences pour l'emploi. L'une des principales missions du projet de renforcement des compétences et de formation consiste à appuyer les groupes défavorisés. Des bourses seront accordées à 523 000 élèves (dont tous les élèves de sexe féminin) de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP).

Stéréotype et pratiques préjudiciables

18. En dépit de toutes les avancées enregistrées en matière d'éducation, de revenus et de diversité de l'emploi, certaines pratiques conservatrices et normes sociales affectent parfois l'application des lois et des politiques. L'évolution du rôle des femmes dans la société et l'augmentation progressive de l'âge au mariage sont des effets visibles des campagnes menées par les institutions publiques et les organisations de la société civile sur l'importance du mariage après avoir atteint l'âge adulte, de l'enregistrement des mariages et des mesures comme l'octroi de bourses d'études. Les normes sociales liées à l'éducation, la santé et la participation économique des filles évoluent progressivement de façon positive. Les améliorations des résultats en matière d'éducation, de santé et d'emploi sont évidentes. Néanmoins, certaines familles, en particulier celles qui sont pauvres, préfèrent avoir des garçons et n'admettent pas la nécessité de promouvoir les femmes en tant qu'agents économiques, sociaux ou politiques. Leurs filles sont privées de l'enseignement supérieur et de l'emploi et sont victimes de mariage précoce. De nombreuses familles organisent le mariage précoce de leurs filles, malgré les efforts et les lois visant à prévenir le mariage des enfants, pour des raisons liées à l'absence de prise de conscience juridique et sanitaire, à la tradition, à l'ignorance et à la pauvreté.

19. La loi sur les restrictions au mariage d'enfants de 2016, en remplacement de celle de 1929, attend l'approbation du Parlement pour limiter ce type de mariage. Un plan d'action national pour mettre fin au mariage d'enfants de 2016 a été élaboré. Le plan d'action national vise à « mettre fin à tous les mariages d'enfants au Bangladesh à l'horizon 2041, avec l'élimination de tous les mariages des moins de 15 ans à l'horizon 2021 et la réduction d'un tiers des mariages d'enfants dans le groupe d'âge de 15 à 18 ans » conformément aux engagements pris par le Premier Ministre au sommet consacré aux filles tenu à Londres en 2014. Le plan d'action national fait l'objet de larges consultations et sera approuvé après la promulgation par le Parlement de la nouvelle loi sur les restrictions de mariage d'enfants. Les mesures liées à la prévention du mariage d'enfants portent notamment sur la mobilisation des familles et des communautés, la sécurité économique, les institutions d'enseignement attrayantes, la budgétisation tenant compte des enfants, l'observation de la Journée de prévention du mariage précoce, l'organisation des jeunes pour le changement, la gestion du centre national d'assistance téléphonique et les clubs des adolescents et l'enregistrement des naissances et des mariages. Environ 75 millions de naissances de tous les âges ont déjà fait l'objet d'enregistrement numérique. La cellule d'innovation en matière de gouvernance du Premier Ministère a pris des mesures nécessaires pour prévenir le mariage d'enfants. À cet effet, elle a élaboré une base de données sur les personnes qui célèbrent les mariages, réexaminé les mesures de prévention du mariage d'enfants et encouragé l'administration au niveau des districts et des upazilas à prévenir le

mariage d'enfants. Le Ministère des affaires féminines et de l'enfance a aussi pris l'initiative de l'amendement de la loi sur l'interdiction du paiement de dot de 1980.

20. Les interventions concernant l'élimination du mariage d'enfants comprennent la sensibilisation et des incitations financières et non financières à divers niveaux. En dehors du programme de bourses pour les filles du secondaire, les pouvoirs publics et les ONG ont mené des activités de développement des compétences. Ils ont aussi mis en œuvre des programmes et des mesures de sensibilisation communautaires avec la participation de la société civile, des hommes et des jeunes, en vue de lutter contre les pratiques préjudiciables actuelles, comme le paiement de la dot, la violence à l'égard des femmes, le mariage d'enfants, la fatwa illégale, le harcèlement sexuel, etc. Les institutions des administrations locales, les ONG et les médias électroniques et imprimés font activement campagne pour les droits des filles et des garçons en matière d'éducation, de santé et dans tous les domaines de la vie. En dehors des programmes de mobilisation et de sensibilisation sur l'égalité des sexes, les questions concernant les filles sont considérées comme un domaine d'intervention prioritaire. Les initiatives relatives à l'éducation des filles, la reconnaissance de la valeur sociale de la fille, la prévention du mariage d'enfant, de la violence et du paiement de la dot, la promotion de l'enseignement technique parmi les filles et la santé de la procréation sont autant de thèmes de sensibilisation.

21. Le Ministère de l'information encourage les médias à publier des articles sur la contribution des femmes à la famille et à l'économie nationale et sur la nécessité de la promotion de la femme. Les mesures visant à sensibiliser à la valeur des filles et des femmes consistent notamment à organiser la Journée internationale de la femme, la Fête du travail, la Journée internationale de la fille, la Journée de Begum Rokeya (journée commémorative de la naissance de Begum Rokeya), une femme qui a été la pionnière de l'émancipation des femmes il y a 100 ans, ainsi que la remise du prix Rokeya Padak. La télévision et la radiodiffusion nationales diffusent tous les jours des programmes de sensibilisation. La télévision d'État du Bangladesh et 23 chaînes de télévision privées fonctionnent actuellement. Le Gouvernement a approuvé 32 stations de radio communautaires pour couvrir les questions locales et 15 de ces stations sont actuellement en service. Vingt-huit nouvelles chaînes de radio FM (dont 12 sont en service) ont été approuvées pour sensibiliser les citoyens. La politique nationale de radiodiffusion a été élaborée avec pour objectif de renforcer la radiodiffusion pour le développement et la présentation des rôles productifs des femmes.

22. Pour valoriser les femmes, la bourse d'études du primaire est versée au compte bancaire de la mère. Le Département des affaires féminines et d'autres exécutent plusieurs projets visant à renforcer la participation des filles aux activités communautaires. Un groupe de travail national sur les enfants, constitué en collaboration avec des ONG partenaires au niveau national et des districts, constitue un mécanisme qui vise à savoir ce que pensent les jeunes et à faire valoir leur rôle comme parties prenantes.

Violence à l'égard des femmes

23. Le Gouvernement du Bangladesh et le Gouvernement du Danemark, en collaboration avec 10 ministères, mettent en œuvre diverses initiatives d'aide et de services au titre du programme multisectoriel sur la violence à l'égard des femmes

du Ministère des affaires féminines et de l'enfance. Huit centres de crise à guichet unique situés aux hôpitaux universitaires publics fournissent des soins de santé, l'aide de la police, des tests ADN, des services sociaux, l'assistance judiciaire, des conseils psychologiques et l'hébergement. En outre, 60 cellules de crise à guichet unique ont été mises en place dans les districts et les hôpitaux des upazilas pour mobiliser les divers services au sein et en dehors des hôpitaux à l'intention des femmes et des enfants victimes de violence. Le Centre national de soutien post-traumatique a été mis en place au titre de ce programme, en vue de renforcer l'accompagnement psychologique des femmes et des enfants victimes de violence. Un laboratoire national de profil d'ADN a également été créé pour assurer les procès rapides et équitables dans les affaires de violence à l'égard des femmes et des enfants. Le centre national d'assistance téléphonique pour les femmes et les enfants, mis en place dans le cadre du programme multisectoriel, reste ouvert 24 heures sur 24. Les femmes et les enfants victimes de violence et d'autres parties intéressées peuvent obtenir l'information nécessaire et des suggestions concernant les services disponibles en appelant le numéro gratuit d'assistance téléphonique 10921. Le numéro est accessible par téléphone mobile et autres types de téléphones. L'information concernant la ligne d'assistance téléphonique est diffusée à travers les médias, les affiches et dans le cadre des discussions. Il est prévu d'indiquer les numéros d'assistance téléphonique sur les pages de couverture des manuels aux fins d'une plus large diffusion. La loi sur l'acide désoxyribonucléique (ADN) a été publiée en 2014 pour améliorer l'accès à la justice.

24. Sept centres d'aide aux femmes relevant du Département des affaires féminines dans six divisions et un district soutiennent les victimes de la violence. En outre, il existe huit centres d'aide aux victimes dirigés par le Ministère de l'intérieur et certains foyers d'accueil dirigés par des ONG. Un autre numéro d'assistance téléphonique (1098) a été réservé pour faire face aux questions concernant les enfants. Les familles et autres peuvent obtenir les informations et les conseils nécessaires, y compris les services disponibles actuellement pour les femmes et les enfants victimes de violence.

25. Le centre d'aide aux femmes, ouvert par le Département des affaires féminines, reçoit les plaintes des victimes, règle les conflits par la médiation et les conseils, intervient dans le règlement de la dot, le paiement de la pension alimentaire pour les femmes et les enfants, etc. Les femmes peuvent séjourner dans ce centre pendant une période maximale de six mois avec deux enfants âgés de 12 ans au maximum. Pendant le séjour des femmes au centre, elles reçoivent gratuitement les médicaments, la nourriture et autres biens de première nécessité.

26. Le Ministère des affaires féminines et de l'enfance a une cellule centrale de prévention de la violence à l'égard des femmes. Le Département des affaires féminines a également des cellules de prévention de la violence à l'égard des femmes à son siège et des bureaux au niveau des districts où 2 500 femmes ont reçu une aide judiciaire, notamment pour la perception de la dot et de la pension alimentaire. Une cellule judiciaire au bureau central de Jastiya Mohila Shangstha a reçu 286 plaintes au cours des trois dernières années et 238 affaires ont été réglées. Un centre d'accueil a été établi près de Dhaka pour permettre à des femmes, des enfants et des adolescents de ne pas rester avec les détenus dans les prisons durant le procès, en attendant le jugement.

27. La loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des enfants de 2000, la loi sur la violence domestique (prévention et protection) de 2010 et la loi sur l'interdiction de paiement de la dot de 1985 sont toutes en vigueur. La section 509 du Code pénal de 1872 a été intégrée dans la loi sur les audiences foraines qui donne aux magistrats le pouvoir d'engager une procédure sommaire contre une personne pour taquinerie et harcèlement sexuel. La division de la Haute Cour de la Cour suprême a donné aux employeurs et institutions d'éducation des directives en matière d'élaboration des politiques pour faire face au harcèlement sexuel sur le lieu du travail, dans les établissements d'enseignement et autres places publiques.

28. Le Comité national de l'assistance judiciaire de la Division du droit et de la justice offre une assistance judiciaire gratuite aux femmes pauvres et vulnérables qui sont parties à des litiges dans tout le pays. Les comités d'assistance judiciaire de district dirigés par le juge de district, organisent des réunions mensuelles pour choisir les femmes qui sont parties à des litiges en vue de leur fournir cette assistance. L'accès à la justice a donc augmenté, ce qui contribue à la prévention de la violence à l'égard des femmes. Jusqu'à 40 400 femmes ont reçu des services d'assistance judiciaire gratuits jusqu'en 2015. Ce comité a offert l'assistance judiciaire à 1 842 autres femmes par le biais de la ligne d'assistance téléphonique. Les comités d'aide des upazilas et de l'union constitués sous la supervision du comité de district et les femmes pauvres qui sont parties à des litiges reçoivent une assistance judiciaire pour la prévention du mariage d'enfants et du paiement de la dot. En outre, par l'intermédiaire de la cellule d'aide judiciaire aux travailleurs, les femmes travaillant dans le secteur du vêtement et d'autres secteurs où elles effectuent des travaux physiques, reçoivent des services d'assistance judiciaire.

29. Le Bangladesh compte 54 tribunaux de répression et de prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants dans 46 districts, 5 de ces tribunaux étant situés à Dhaka. Le nombre total des affaires en suspens dans tous les 54 tribunaux jusqu'en décembre 2015 était de 189 991, dont 45 200 ont été soumises en 2015. Ces chiffres témoignent de la prise de conscience des populations locales et de leur volonté de saisir les services judiciaires pour obtenir justice. En 2015, le nombre des affaires traitées était de 40 120. Le taux de traitement des affaires était de l'ordre de 89,20 %. La division d'appel a déclaré illégale la punition extrajudiciaire au nom de la fatwa (verdict religieux).

30. Les ONG et les groupes de femmes offrent des services d'assistance judiciaire et d'assistance téléphonique. Ces ONG et groupes de femmes comprennent l'Association nationale des femmes juristes du Bangladesh, Ain-O-Shalish Kendra, Bangladesh Mohila Parishad, Naripokkho, l'assistance judiciaire de Madaripur et le fonds de services d'assistance judiciaire du Bangladesh. Bangladesh Mohila Parishad gère un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence.

31. Au cours des quatre dernières années, 3 694 femmes ont reçu des services de huit centres d'aide aux victimes relevant du Ministère de l'intérieur dans divers districts. Des services d'assistance ont été mis en place dans 4 districts et 10 upazilas sous la responsabilité du Ministère de l'intérieur pour appliquer des mesures de sécurité et fournir des services de qualité au niveau du thana. Un système de gestion de l'information sur l'égalité des sexes a été établi pour enregistrer l'information concernant les affaires de violence à l'égard des femmes en vue d'assurer un procès équitable.

32. Le programme de participation des dirigeants religieux à la prévention de la violence à l'égard des femmes a offert une formation à 2 250 dirigeants religieux et 2 220 femmes sur des questions comme la prise de conscience de la problématique hommes-femmes, la sensibilisation au sida, la dénonciation du terrorisme et la résistance contre la dot. Le programme multisectoriel du Ministère des affaires féminines et de l'enfance dispense une formation aux imams, juges, agents de police de district et enseignants.

33. L'Académie de police du Bangladesh organise un cours de deux semaines sur la santé de la procréation et les questions d'égalité des sexes; ce cours traite des questions de violence à l'égard des femmes à l'intention du personnel de police. De même, des projets financés par les partenaires de développement organisent à l'intention du personnel de maintien de l'ordre des formations sur la manière de faire face à la violence à l'égard des femmes.

Traite d'êtres humains et exploitation de la prostitution

34. Pour combattre et prévenir la traite d'êtres humains, le Ministère de l'intérieur met en œuvre un projet intitulé « Mécanisme et contrôle de la lutte contre la traite », portant sur le sauvetage et la réhabilitation des victimes de la traite, femmes et enfants. Un groupe de travail sur le sauvetage, le rapatriement, la réhabilitation et la réintégration a été mis en place. En 2015, 2 464 affaires de rapatriement ont été soulevées par différentes sources et 780 femmes et enfants ont été rapatriés. La protection et la réhabilitation des victimes de la traite sont considérées comme constituant un programme d'action important qui est mis en œuvre en collaboration avec des ONG. L'Association nationale des femmes juristes du Bangladesh gère un centre d'accueil pour les victimes de la traite. Le Bangladesh est désormais classé à la catégorie 2 du rapport sur la traite des personnes du Département d'État des États-Unis.

35. Au Bangladesh, la prostitution n'est pas une profession légitime et elle est généralement découragée. Le Ministère de la protection sociale gère un projet de réinsertion des jeunes travailleurs du sexe. Les centres de formation et de réinsertion pour les filles socialement défavorisées ont été établis pour accueillir les travailleurs du sexe qui veulent bénéficier des mesures de réinsertion.

36. En 2015, une formation sur les compétences d'entretien convivial avec les enfants a été dispensée à un total de 342 personnes, comprenant 125 membres des services des gardes frontières, 25 membres du Département des enquêtes criminelles, 25 membres de la branche spéciale et 167 agents des services de police. Un cours de formation des formateurs a été dispensé au profit de 42 membres des services de police, des gardes frontières et des gardes-côtes. En 2013, 40 juges (dont 6 femmes) ont bénéficié d'une introduction à la loi de 2012 relative à la prévention et l'élimination de la traite d'êtres humains et à ses règles d'application. Un manuel de formation pour le personnel de la police a été élaboré et 82 agents de police ont été formés à l'Institut de formation de légistes, au Département des enquêtes criminelles et à l'École de formation des services spéciaux. La formation intégrait les principaux éléments de la loi de 2012 sur la prévention et l'élimination de la traite d'êtres humains, l'enquête sur la traite en tant qu'un crime organisé, y compris les enquêtes menées en dehors du pays. De même, 61 juristes, procureurs et membres d'organisations de la société civile ont bénéficié d'une introduction à la loi

de 2012 relative à la prévention et l'élimination de la traite d'êtres humains. Un système intégré de gestion des données sur la criminalité, dans lequel sont conservées toutes les informations sur les victimes/survivants de la traite, a été mis en place au siège de la police.

Participation à la vie politique et publique

37. Le Bangladesh a réservé des sièges pour les femmes au Parlement et dans les institutions des administrations locales et les femmes peuvent aussi faire acte de candidature pour les sièges généraux dans toutes les élections. Le nombre total des femmes électrices était de 45,84 millions. Le nombre de sièges réservés a été relevé à 50 en 2012, contre 45 auparavant. L'ordonnance sur la représentation de la population de 2013 impose aux partis politiques de réserver aux femmes au moins 33 % des postes dans tous les comités. La situation actuelle de la représentation des femmes au Parlement et dans les administrations locales est présentée au tableau ci-dessous.

Tableau 2

Les femmes au Parlement et dans les administrations locales

A. Élection au Parlement national

Nom de l'élection	Nombre de femmes candidates désignées	Nombre de femmes élues directement	Nombre de membres aux sièges réservés
10 ^e élection au Parlement national, 2014	29 désignées (30 sièges)	18 élues (19 sièges). Après élection partielle, les femmes élues à présent sont au nombre de 21.	

B. Élection aux administrations locales

1. Élection au conseil municipal

Nom du conseil municipal	Maire		Conseillères aux élections aux sièges généraux		Femmes conseillères aux sièges réservés
	Nombre de femmes candidates	Nombre de femmes élues maires	Nombre de sièges	Nombre de femmes candidates	
Dhaka North	Néant	Néant	36	10	Néant
Dhaka South	Néant	Néant	57	8	Néant
Chittagoan	Néant	Néant	41	3	Néant

2. Élection à la municipalité 2015

Nom de la municipalité	Maire		Conseillères aux sièges généraux		Femmes conseillères aux sièges réservés
	Nombre de femmes candidates	Nombre de femmes élues maires	Nombre de femmes candidates	Nombre de femmes élues conseillères	
257	17	4	48	6	804

3. Quatrième élection des upazila parishads						
Nombre d'upazilas	Président(e)		Vice-président(e) aux sièges généraux		Nombre de femmes aux sièges réservés	
	Nombre de femmes candidates	Nombre de femmes élues	Nombre de femmes candidates	Nombre de femmes élues conseillères		
483	29	3	3	1	1 560	

4. Élection des upazila parishads de 2016				
Nombre d'unions	Président(e)		Nombre de membres femmes aux sièges réservés	
	Nombre de femmes candidates	Nombre de femmes élues		
4 104	231	27	12 312	

Source : Commission des élections.

38. Les lois sur l'administration locale affectent des sièges réservés aux femmes équivalant à un tiers des sièges généraux dans toutes les institutions de l'administration locale. Pour la première fois, une femme a été élue maire d'une municipalité en 2011.

39. Dans 64 conseils de district, cinq postes d'administrateurs de conseil de district sont occupés par des femmes. Les femmes des institutions de l'administration locale sont dans tous les 14 comités permanents de l'union parishad et 17 comités des upazila parishads. Les femmes représentantes élues des institutions de l'administration locale sont formées par l'Institut national de l'administration locale et le Département d'ingénierie de l'administration locale. La Division de l'administration locale a publié des directives pour faire participer les femmes membres des institutions de l'administration locale dans un quart de tous les comités en qualité de présidente.

40. Les femmes doivent représenter 30 % des membres des associations coopératives de gestion de l'eau et des comités de l'eau et de l'assainissement et 40 % des membres des comités de cogestion des forêts, 30 % des comités de représentation du personnel des usines où plus de 30 % des travailleurs sont des femmes. Des dispositions similaires ont été également prévues dans d'autres secteurs. La représentation des femmes dans les comités de gestion scolaire a augmenté au fil du temps grâce à des décisions réglementaires du Gouvernement.

41. Les nominations dans la fonction publique se fondent à la fois sur le mérite et les quotas. La fonction publique réserve aux femmes 10 % des postes de cadre et 15 % des postes d'agent. On note une progression régulière du nombre de femmes en service aux niveaux intermédiaire et supérieur, de 8,5 % en 1999 à 15 % en 2006 et 21 % en 2011. Suite aux initiatives du Gouvernement, la participation des femmes aux niveaux décisionnels est en augmentation. Les femmes occupent actuellement 6 postes de secrétaire, 59 de secrétaire suppléant, 103 de secrétaire associé, 190 de secrétaire adjoint, 348 de sous-secrétaire principal et 382 de sous-secrétaire. Ces chiffres représentent une proportion supérieure au taux de 10 % réservé par le Gouvernement. Les femmes représentent actuellement 20,04 % des cadres supérieurs de l'administration, soit 1 087 sur un total de 5 423. Le Bangladesh

compte à présent 8 femmes chefs de mission aux affaires étrangères et 5 d'entre elles sont des ambassadrices.

42. Pour diversifier les options d'emploi dans les secteurs non classiques, le Gouvernement a recruté des femmes dans les forces armées et les services de maintien de l'ordre. Les femmes ont bien réussi en tant que parachutistes et plus récemment elles se sont engagées dans la marine du Bangladesh et les services de transport maritime. Le contingent de policières du Bangladesh dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies a été très apprécié. Les femmes sont actuellement représentées comme suit parmi les officiers de police : 1 inspectrice générale suppléante, 2 inspectrices générales adjointes, 2 inspectrices générales suppléantes, 12 sous-inspectrices générales, 1 surintendante dans un district, 57 surintendantes suppléantes, 21 surintendantes adjointes principales et 134 surintendantes adjointes. Les femmes représentent 5,17 % des membres de la police du Bangladesh, soit 7 554 sur un total de 145 991. Six femmes surintendantes de prison et 12 femmes surintendantes adjointes ont été nommées pour la première fois. De ce fait, les officiers et agents de police femmes jouent un rôle essentiel dans le processus global de gestion et de prise de décisions des services de police.

43. Plusieurs femmes sont membres de conseils d'administration de banques. Des femmes sont aussi membres et présidentes de chambres de commerce et d'industrie. Le projet de politique industrielle de 2015 prévoit la participation, au Conseil national du développement industriel présidé par le Premier Ministre, de la Présidente de la Chambre de commerce et d'industrie des femmes du Bangladesh et de la Présidente de l'Association des femmes chefs d'entreprise. La participation de la Présidente de la Chambre de commerce et d'industrie des femmes du Bangladesh au Comité exécutif du Conseil national du développement industriel est également prévue pour l'examen de la mise en œuvre de la politique.

44. La politique de l'artisanat du Bangladesh de 2015 prévoit le renforcement des capacités des femmes en matière de gestion des entreprises d'artisanat. La politique agricole de 2013 prévoit la participation des femmes à la prise de décisions en matière de gestion agricole et de commercialisation agricole. La loi sur le travail prévoit également que les femmes doivent représenter au moins 10 % des membres du comité exécutif d'un syndicat constitué dans un établissement dont la main-d'œuvre totale compte 20 % de femmes. Conformément aux règles de l'autorité de réglementation du microcrédit de 2010, chaque organisation de microcrédit doit compter au moins deux femmes parmi ses membres en général et au moins deux femmes membres du conseil d'administration pour un mandat de trois ans. La politique de valorisation des compétences de 2011 a reconnu la surreprésentation des hommes dans le secteur et proposé d'élaborer une stratégie de discrimination positive pour garantir que les femmes occupent au moins 30 % de postes de direction et de titulaires dans le corps professoral. La loi sur l'eau de 2013 a exigé des changements institutionnels en vue de renforcer le rôle des femmes dans la gestion de l'eau.

Nationalité

45. Le Gouvernement s'est penché de nouveau sur la question du droit de la femme de passer la nationalité à son mari de nationalité étrangère. Un projet a été préparé pour la révision de la loi sur la citoyenneté concernant cette transmission de

la nationalité. Le projet prévoit les conditions et la durée du séjour au Bangladesh pour l'acquisition de la citoyenneté en tant que conjoint. Le projet fait actuellement l'objet d'étude par le Ministère du droit, de la justice et des affaires parlementaires.

Éducation

46. La Haute Cour a publié des directives en huit points pour lutter contre le harcèlement sexuel dans les établissements d'enseignement. Le Ministère de l'éducation a émis une circulaire demandant à tous les établissements d'enseignement de mettre en place un mécanisme permettant de présenter des plaintes et de demander réparation conformément aux directives de la cour. Les établissements d'enseignement ont déjà mis ce mécanisme en place.

47. Plusieurs mesures mettant l'accent sur l'éducation des filles sont en cours. Elles visent à renforcer leur participation à l'éducation et comprennent l'enseignement gratuit pour les filles jusqu'à la 12^e année d'études dans les établissements publics, des programmes de bourse de l'enseignement secondaire pour les filles, le programme nourriture contre éducation, la distribution de manuels scolaires gratuits jusqu'à la 10^e année d'études, des installations de toilettes dans les établissements, le recrutement de femmes enseignantes. Des mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation à grande échelle des ordinateurs dans les salles de classe et une plateforme en ligne a été mise en place pour les enseignants. Près de 7,87 millions d'élèves pauvres dans l'ensemble du pays reçoivent une bourse d'études au niveau du primaire. Les bourses accordées à environ 3,09 millions de filles au deuxième cycle du secondaire ont réduit le taux d'abandons. Chaque jour, 2 millions d'élèves dans 61 sous-districts reçoivent 75 grammes de biscuits et des fournitures scolaires gratuites. Le taux d'admission au niveau du primaire a augmenté, à 99,64 %. La représentation des femmes dans les comités de gestion des écoles primaires a atteint 41,3 % en 2014 et dans les écoles rurales le taux était de 41,8 %. La proportion de femmes dans les comités de gestion des écoles a augmenté et la proportion de ces comités qui ont plus de femmes que d'hommes parmi leurs membres a atteint 28,7 % en 2014. Éducation Watch 2015 a signalé que la proportion d'écoles primaires qui ont plus de femmes enseignantes, chefs d'institutions et membres des comités de gestion affichait une tendance à la hausse. Une nouvelle loi en cours de préparation réglera certains des problèmes mis en évidence dans ce rapport.

48. Le pays compte actuellement un total de 35 universités publiques dont 17 sont des universités techniques (6 établies depuis 2010, dont 4 sont des universités techniques) et 80 universités privées. Douze autres universités privées ont été approuvées. Une université publique et deux universités privées sont exclusivement réservées aux filles. Toutes les autres admettent également les filles et leur niveau d'inscription augmente progressivement. Les femmes représentent actuellement 25,47 % des professeurs d'université et 32,85 % des étudiants sont des filles. Les inscriptions dans l'enseignement pédagogique sont de 2 669 au total, dont 559 filles, soit 20,94 %.

Tableau 3
Statistiques des étudiants au niveau tertiaire de l'enseignement technique

<i>Cours</i>	<i>Étudiants</i>	<i>Étudiantes</i>	<i>Pourcentage d'étudiantes</i>	<i>Total</i>
B. Sc. en ingénierie	978	186	15,97	1 164
B..Sc. en enseignement technique	36	11	23,40	47
Diplôme en enseignement technique	80	21	20,79	101

Source : Direction de l'enseignement technique.

49. Au total, 87 collèges médicaux sont en activités, dont 30 publics (13 établis après 2010) et 57 privés (17 établis depuis 2010). En outre, six collèges médicaux sont gérés par les forces armées. Les inscriptions dans ces établissements ont atteint 60 %. Six collèges médicaux privés sont réservés aux filles.

50. L'inscription des filles dans d'autres disciplines techniques est encouragée. Le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement professionnel s'élève à 122 165 dont 47 685 (39,03 %) de femmes. Le tableau 3 présente des informations sur la participation des garçons et des filles à l'enseignement technique.

Tableau 4
Statistiques des élèves de l'EFTP en 2015-2016

<i>Cours</i>	<i>Étudiants</i>	<i>Étudiantes</i>	<i>Pourcentage d'étudiantes</i>	<i>Total</i>
SSC professionnel	200 576	92 198	31,49	292 774
Dakhil professionnel	4 805	2 327	32,62	7 132
HSC gestion d'entreprise	174 463	79 549	31,31	254 012
HSC professionnel	19 729	3 331	14,44	23 060
Diplôme d'ingénierie	250 357	24 523	8,92	274 880
Commerce de base (360 h)	114 165	51 997	31,29	166 162
Effectif total	764 095	253 925	24,94	1 018 020

Source : Direction de l'enseignement technique.

51. La bourse nationale de science et de technologie a été introduite pour attirer les étudiants et les chercheurs aux études et à la recherche en science et en technologie. Au cours de l'exercice 2013-2014, 1 001 bourses ont été accordées, 1 343 pour l'exercice 2014-2015 et 1 438 pour l'exercice 2015-2016. Les bénéficiaires de bourses pour ces années étaient de 529 669 hommes et 732 femmes. Au titre du programme de bourses de Bangabandhu en science et en technologies de l'information et de la communication, 225 universitaires, dont 72 femmes, ont reçu une bourse pour poursuivre les études supérieures. Des tournées de présentation des sciences et des concours scolaires sont organisés pour populariser les études scientifiques.

Emploi

52. La participation des femmes au marché du travail affiche des changements dans la bonne direction. Leur participation à l'agriculture a augmenté, essentiellement en raison de leur faible niveau de qualifications, de la proximité et de la migration des hommes vers les zones urbaines ou à l'étranger. La participation des femmes à l'industrie et aux services s'est aussi améliorée. De 1991 à 2016, un total de 516 021 femmes ont travaillé à l'étranger (18 pays) dont 60 034 y sont actuellement en service.

53. Un salaire minimum a été déclaré pour 38 secteurs depuis 2009. Les différences de salaire ont diminué au fil du temps et dans les zones urbaines le salaire des femmes est de l'ordre de 92 % de celui des hommes, mais la différence est plus élevée en milieu rural. Le Gouvernement a commencé à contrôler les salaires, en particulier dans le domaine des travaux de construction du secteur public.

54. Pour faire face au déficit de compétences pour l'emploi, 23 ministères offrent différents niveaux de formation à différents groupes. Outre ces formations à des compétences génératrices de revenus, la priorité est accordée aux initiatives mettant l'accent sur l'emploi. Au nombre de ces initiatives figurent le programme d'investissement dans les compétences pour l'emploi, le projet de renforcement des compétences et de l'emploi, le programme de renforcement des compétences pour l'emploi et la productivité. Ces initiatives interviennent dans les domaines du renforcement des capacités des prestataires de services de formation, de la formation des formateurs, de l'élaboration des normes et de l'accréditation, de l'élaboration des programmes d'enseignement, de la mise en place de mécanismes de contrôle pour l'assurance de la qualité, de l'appui aux réformes en matière de renforcement des compétences; et elles permettent aussi aux institutions publiques de formation de faire en sorte que les compétences répondent aux besoins du marché du travail. Les programmes appuient également la mise en place d'un centre d'excellence et l'élaboration d'un système d'information sur le marché du travail. Ces initiatives contribuent aussi à renforcer la formation des nouvelles recrues et le perfectionnement des travailleurs en poste, pour accroître la productivité de la main-d'œuvre. Sur les 260 000 stagiaires du programme d'investissement dans le renforcement des compétences pour l'emploi, environ 70 %, ou 182 000, recevront des emplois rémunérateurs et 30 % d'entre eux seront des femmes. Les 40 000 stagiaires boursiers issus des groupes socialement défavorisés, souffrant de déficiences physiques et appartenant à des minorités ethniques comprendront aussi des femmes et bénéficieront de services de placement. Le projet garantit un taux de participation des femmes de 25 % parmi les stagiaires. Sur les 65 000 stagiaires du programme de développement des compétences et de l'emploi du Bangladesh, 60 % seront des femmes qui seront également placées dans des emplois du secteur industriel.

55. Le Centre national de formation au renforcement des compétences pour les femmes du Ministère des affaires féminines et de l'enfance offre un programme de formation au renforcement des compétences des femmes rurales au niveau des upazilas. Le Ministère du travail et de l'emploi exécute aussi un projet de formation professionnelle et de promotion de l'emploi pour les femmes, grâce au renforcement du collège de formation des enseignants.

56. La loi de 2013 sur le travail stipule que la participation des femmes au marché du travail et la norme du salaire minimum seront assurées et que les écarts de salaires liés au sexe seront réduits. La politique prévoit la réduction de la discrimination à l'égard des femmes sur le lieu du travail, la mise en place d'un environnement de travail sans risques, sain et convivial pour les femmes et l'application des mesures de protection de la santé et de la sécurité au travail et de la sécurité de la mère. Elle prévoit l'élaboration des lois pour protéger les travailleurs informels et garantir le respect du principe de responsabilité sociale des entreprises. La durée du congé de maternité a été augmentée à six mois pour les mères travaillant dans le secteur public. La loi sur le travail (amendement) de 2013 prévoyait le congé de maternité de 16 semaines (8 semaines avant et 8 semaines après l'accouchement), des prestations de maternité, une structure salariale non discriminatoire, l'interdiction de toute forme de discrimination à l'égard des femmes travailleuses et l'interdiction de faire travailler les femmes entre 22 heures et 6 heures sans leur consentement. La réglementation du travail de 2015 développe les dispositions et prévoit des mesures concernant les soins de santé, la garderie, l'allaitement au sein, les toilettes séparées, la salle d'accouchement/d'urgence dans les grandes entreprises. Les employeurs peuvent conjuguer leurs efforts à ceux des autres. La loi prévoit aussi que les femmes doivent représenter au moins un tiers des employés dans les entités commerciales qui comptent plus d'un tiers de femmes. La réglementation développe de nombreuses autres dispositions positives qui identifient les femmes en tant que parties prenantes et portent notamment sur la sécurité au travail et l'environnement de travail convivial pour les femmes.

57. Pour répondre aux besoins de garderie d'enfants pour les femmes, le Ministère des affaires féminines et de l'enfance a mis en place 74 garderies pour les enfants des femmes travailleuses pauvres. Des organismes publics comme l'Office de statistiques du Bangladesh et le département d'ingénierie des administrations locales ont des garderies pour leurs employés. Les ONG ont des garderies essentiellement pour les communautés à faible revenu. Plusieurs usines de vêtement ont mis en place des garderies pour leurs employés. Des ONG comme BRAC, Fulki et autres offrent aussi des services de garderie pour les mères employées à faible revenu.

58. Le Gouvernement a publié des directives exigeant que toutes les usines qui comptent plus de 50 femmes employées mettent en place des services de garderie. Jusqu'en 2016, un total de 13 878 garderies étaient établies dans des usines, en majorité dans le secteur du vêtement. L'Association des producteurs et des exportateurs de vêtements du Bangladesh compte 930 garderies et l'Association des producteurs et des exportateurs de tricots du Bangladesh en compte 122. L'Association des producteurs de textiles du Bangladesh a mis en place 9 garderies et 4 maternités.

Santé

59. Des initiatives de vaste portée ont été prises pour élargir les services de soins de santé pour les femmes et les enfants. Plus de 13 000 centres de santé communautaires opèrent au niveau local dans le domaine de l'éducation sanitaire, de la promotion de la santé, du traitement des affections mineures, des premiers soins et de l'identification des cas d'urgence et compliqués aux fins d'orientation efficace vers les établissements de niveau supérieur. Plus de 73 % des clients des

centres de santé sont des femmes dont 90 % sont pauvres et plus de 46 % sont en âge de procréer. Pour combler les lacunes dans la prestation des services de santé maternelle et néonatale, le Gouvernement a mis en œuvre un programme de formation de sages-femmes et en a formé 3 000 jusqu'en 2015. Grâce à la disponibilité des services de santé améliorés, les femmes accouchent sans risque et le statut nutritionnel des femmes enceintes s'améliore. Les mesures de contrôle démographique et de santé de la procréation se sont sensiblement améliorées, en raison des visites de porte-à-porte des agents de santé, de la fourniture des médicaments essentiels, de l'expansion des centres de soins de santé pour les femmes, les adolescents et les enfants, d'une plus grande disponibilité des services de santé de la procréation en réponse à la demande des femmes et des adolescentes et de services de planification de la famille. Une campagne de sensibilisation à la santé de la procréation est actuellement menée en vue de réduire les risques de grossesses précoces. La Direction de la planification de la famille a créé un site Web (www.adolescent-mchdgpbd.org) pour sensibiliser le public et améliorer les connaissances sur les adolescents et la santé de la procréation. Les femmes des milieux pauvres ont pris davantage conscience du moment approprié pour concevoir et de la maternité sans risques. Le Ministère de la santé et de la protection de la famille a établi une ligne téléphonique gratuite (1-800-180-1104) sur laquelle les personnes intéressées peuvent obtenir des conseils sur les soins de santé primaires.

60. Les services de santé primaires, les soins nutritionnels et les programmes de contrôle démographique se sont développés. Les femmes bénéficient de services de santé spécialisés. Grâce à l'expansion des services de nutrition, la santé des femmes s'est sensiblement améliorée. Le taux de mortalité maternelle diminue progressivement, résultat attribuable à des services de soins de santé centrés sur les femmes. Le taux de mortalité des moins de 5 ans a diminué à 41 pour 1 000 naissances vivantes. La réussite du Bangladesh en matière de réduction de la mortalité infantile lui a valu un prix des Nations Unies. Le Premier Ministre Sheikh Hasina a reçu ce prix en septembre 2010.

61. Le Ministère de la santé et de la protection de la famille a élaboré en 2014 une stratégie de l'égalité des sexes, qui vise à mettre en place des mécanismes tenant compte de l'égalité des sexes; appuyer des politiques et des programmes de renforcement de la prévention du VIH; et promouvoir la santé sexuelle et procréative parmi les populations les plus à risque, en particulier les travailleuses du sexe. Elle s'attaque aussi aux normes liées au mariage précoce et à la féminité, qui empêchent les femmes et les filles de disposer de leurs propres corps et d'avoir leur mot à dire dans les décisions concernant la sexualité et la procréation. Elle vise aussi à faciliter l'accès des femmes et des filles à l'information et aux services liés au VIH et leur donner le droit de négocier des rapports sexuels protégés avec leurs partenaires.

62. La stratégie de l'égalité des sexes vise à convertir tous les hôpitaux en hôpitaux conviviaux pour les femmes; mobiliser les communautés en vue de les sensibiliser davantage à la préparation à l'accouchement et la recherche de soins pour les complications obstétriques; prévenir les pratiques préjudiciables, y compris les mariages d'enfants; dispenser des conseils et sensibiliser les adolescents aux droits en matière de santé sexuelle et procréative, aux pratiques d'hygiène personnelle, à la nutrition, à la puberté, à l'anémie, à l'infection de l'appareil génital/l'infection sexuellement transmissible, aux activités sexuelles non protégées, à la toxicomanie, aux accidents, à la violence, notamment sexuelle, à la prévention

des grossesses indésirables d'adolescentes et à la promotion des soins de santé abordables et accessibles pour les jeunes femmes. Elle prévoit aussi l'accès à l'avortement sans risques et aux conseils en plus des informations et des services complets en matière de santé sexuelle et procréative dans le cadre des services de santé conviviaux pour les adolescentes.

63. Le taux de prévalence du VIH/sida demeure faible (<0,1 %) dans la population en général, mais il est élevé parmi des groupes clefs comme les travailleurs du sexe, hijra, les utilisateurs de drogue injectable, etc. (Surveillance sérologique, 2011). Malgré la faible prévalence générale, un accroissement de 25 % du nombre de personnes infectées a été enregistré entre 2001 et 2011. Des initiatives globales ont été menées avec davantage de services pour les femmes en vue de prévenir le sida et les maladies sexuellement transmissibles et autres formes de nouvelles maladies résultant de l'impact des changements climatiques. Ces services accordent la priorité aux femmes travailleuses du sexe. Il y a eu une amélioration de la portée et de la qualité des interventions ciblées au profit de la population vulnérable, composée des femmes travailleuses du sexe dans les maisons closes, dans la rue et dans les hôtels et les résidences et leurs clients, des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, des transgenres, des personnes utilisant les dispositifs intra-utérins et des migrants externes. Des mesures ont été prises pour prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant et assurer l'accès efficace des services médicaux par les femmes et les filles infectées par le VIH. Un ensemble complet de services sera mis au point pour la population la plus exposée. De nouvelles interventions ont été menées pour réduire les dommages causés aux utilisateurs de drogue injectable. L'accès universel aux services de traitement, de soins et d'aide est donné aux personnes affectées par le VIH/sida et ces services incluent les tests du VIH et les conseils. Il y a eu une amélioration de la couverture des interventions (services de sensibilisation de base, de conseil, d'orientation et de soutien judiciaire) pour les populations clefs, notamment les personnes vivant avec le VIH, ainsi qu'une augmentation des services visant à prévenir de nouvelles infections au VIH. Le Gouvernement a envisagé de mettre en place 20 centres de soins de santé pour les tests du VIH et les conseils et l'administration de vaccins gratuits pour les personnes vivant avec le VIH. Plus de 380 ONG et organisations de lutte contre le sida mettent en œuvre des programmes de prévention de la transmission sexuelle, de sensibilisation et de promotion de l'utilisation du préservatif parmi les groupes à haut risque. Des mesures de renforcement des moyens des ONG sont en cours, pour leur permettre de contribuer au changement de comportement des populations vulnérables et de prévenir la propagation du VIH.

64. Environ 22,5 millions de femmes reçoivent des services nutritionnels et des suppléments de vitamine A ont été administrés à 95 % des enfants de 6 à 9 mois. Il est paré à la carence en fer et autres formes d'anémie nutritionnelle par une prise de conscience du réseau de prestations de services de routine et des services nationaux de nutrition. Les services comprennent les activités d'information et de communication visant à réduire la malnutrition et l'anémie et à favoriser le changement de comportement et la communication pour favoriser les bonnes pratiques nutritionnelles; le contrôle et la prévention de l'anémie, la distribution de suppléments de fer et d'acide folique aux femmes enceintes; la distribution de suppléments de fer et l'administration de vermifuges aux adolescentes et la prise en charge de cas de malnutrition modérée à grave (au niveau des centres de santé et des communautés). Des programmes de sécurité alimentaire et de protection sociale

abordent également le problème de la nutrition. La proportion de femmes prenant un supplément de fer et d'acide folique pendant la dernière grossesse est en hausse. Par ailleurs, plusieurs programmes d'amélioration de la sécurité alimentaire sont en cours. Dans le cadre des programmes de filet de sécurité, les femmes pauvres qui allaitent bénéficient d'une indemnité pour faire face aux déficiences nutritionnelles.

65. La stratégie de l'égalité des sexes vise à garantir, dans le secteur de la santé, la répartition équilibrée des ressources humaines entre les sexes, en faisant en sorte que les prestataires possèdent les compétences appropriées pour fournir des services de santé de qualité, non discriminatoires et tenant compte de l'égalité des sexes. Dans le cadre du plan opérationnel de formation en cours d'emploi de l'exercice 2013-2014, cette formation a été dispensée à 1 228 groupes comprenant 29 049 personnes formées dans le pays et 100 personnes à l'étranger. La formation portait notamment sur la prestation des services essentiels, la formation à la gestion, l'orientation des membres du comité de coordination de la formation de district et de l'équipe de formation des upazilas, ainsi que la formation spécialisée par thème dispensée par différentes sections. Le secteur privé compte 12 institutions de formation de sages-femmes auxiliaires avec un total de 320 places, offrant des cours d'une durée de 18 mois. Pour faciliter l'encadrement des accouchements par un personnel de santé qualifié, le Ministère de la santé et de la protection de la famille a un programme de formation des accoucheuses communautaires qualifiées. Cette formation est dispensée dans 47 établissements dont 45 publics et 2 privés. Le pays compte au total 131 institutions de formation en soins infirmiers dans le secteur public et le secteur privé, avec 8 740 places, qui offrent différents types de diplômes de soins infirmiers.

66. Les institutions des technologies de la santé forment des techniciens de la santé chargés des tâches techniques, sous la supervision des experts médicaux. Pour permettre une croissance régulière des institutions privées, le pays compte désormais 137 institutions formant des techniciens médicaux. Onze institutions publiques et 104 institutions privées, comptant 17 451 places, offrent des cours donnant lieu au diplôme et/ou à la licence/maîtrise. Quatre institutions (publiques et privées), comptant 180 places, offrent des cours de certificat de technologie médicale. Les assistants médicaux sont formés par l'École de formation des assistants médicaux, dans le cadre d'un cours de trois années scolaires comprenant des matières théoriques et pratiques. Ils secondent les médecins dans les centres de santé au niveau des upazilas et au-dessous. Le Bangladesh compte actuellement 190 écoles de formation d'assistants médicaux (8 publiques et 182 privées) qui forment 13 051 assistants médicaux par an. Les services dans le secteur médical sont actuellement fournis par 39 041 infirmiers d'État, 3 512 infirmiers titulaires d'une licence ès sciences, 200 titulaires de diplômes en soins infirmiers cardiaques/soins infirmiers intensifs, 2 424 aides-infirmiers diplômés, 6 318 visiteurs familiaux, 1 932 sages-femmes auxiliaires, 7 858 accoucheuses communautaires qualifiées. Les femmes sont en majorité dans certaines de ces disciplines.

Femmes rurales

67. La majorité de la population du Bangladesh vit dans les zones rurales, auxquelles le Gouvernement accorde une attention particulière. Les prestations aux zones rurales comprennent les services de sensibilisation, de protection sociale, d'éducation, de santé, d'alimentation en eau, d'assainissement, de l'emploi, de

microfinance et d'infrastructure, et bien plus d'autres. Ces services sont fournis par l'intermédiaire des agents de terrain des différents organismes de l'État.

68. La politique nationale de 2014 sur les coopératives a pour objectif d'accélérer le mouvement des coopératives, renforcer le secteur des coopératives et améliorer la participation des femmes à leur promotion dans les zones rurales. La politique a ciblé l'amélioration des niveaux de vie de près de 1,617 million de femmes grâce au projet « une maison, une exploitation » et environ 0,265 million de femmes bénéficieront d'une aide de la Division du développement rural et des coopératives par l'intermédiaire du programme global de développement des villages (2^e phase). Différents projets du Ministère de l'agriculture ont formé 17 lakhs d'exploitants agricoles et 80 000 cadres et agents aux technologies modernes, dont 25 % de femmes. Les femmes représentent 36,3 % des 33 432 chefs d'entreprise agricole (qui ont créé des emplois pour 39 000 personnes) et entrepreneurs. Le Département de l'agriculture a réservé un coin pour les femmes dans 60 marchés de producteurs et 15 marchés de grossistes. Un total de 25 000 femmes reçoivent une formation sur les conditions du marché, l'ajout de valeur et les prix des produits de base. Environ 550 700 femmes ont reçu une formation sur les technologies de production agricole, la lutte intégrée contre les ravageurs, la préservation et la gestion des produits après récolte et la commercialisation. La participation des femmes à la fabrication de filets et autres équipements de pêche est de 45 % et les femmes représentent 12 % des personnes formées à la pisciculture et sa gestion. Le Département de l'élevage nomme dans ses projets de développement 50 % de femmes issues des programmes de formation des exploitants agricoles.

69. La participation des femmes a augmenté au fil du temps dans les activités de foresterie sociale, d'expansion de la mangrove et de la ceinture verte côtière et les programmes de gestion des zones protégées. Les femmes pauvres organisées par des ONG sont affectées aux activités de plantation d'arbres et de soins aux arbres dans différents projets. Les femmes profitent des programmes de foresterie et reçoivent une part des ventes des récoltes à la fin de la rotation, conformément à la réglementation de la foresterie sociale (amendement) de 2009 et 2011. Les femmes représentent 30 % des 109 000 bénéficiaires ruraux des programmes de boisement social. Dans les 38 projets intégrés de cogestion des aires protégées, 50 % des bénéficiaires parmi les femmes démunies extrêmement pauvres prennent part aux activités participatives de préservation de la diversité biologique. De même, 30 % de représentation des femmes a été garantie dans le Comité de planification des projets locaux.

70. Au titre du programme de préservation de la diversité biologique et d'écotourisme, le Ministère de l'environnement et des forêts a créé 1,0 million de personnes-mois d'emplois dont 30 % occupés par les femmes. Dans le cadre du volet sur l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la communauté du projet de boisement côtier, 12 708 bénéficiaires (dont 45 % de femmes) participant au programme de foresterie sociale ont été formés à la plantation forestière, à l'aménagement de pépinières et à d'autres activités connexes. Le projet participatif de boisement et reboisement résilients face aux changements climatiques du Département des forêts bénéficiera à 25 332 personnes dont 40 % de femmes.

71. Le plan d'action respectueux de l'égalité des sexes pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets est actuellement mis en œuvre. Dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques, la priorité est

accordée au renforcement de la résilience face aux effets des changements climatiques et la participation des femmes est favorisée dans différents secteurs. Les femmes jouent un rôle de plus en plus prédominant dans la contribution à l'atténuation des changements climatiques. Les activités d'adaptation portent notamment sur la gestion de l'eau et de la forêt, la sécurité alimentaire, l'infrastructure et la préparation aux catastrophes. Le plan d'action sur la gestion du risque de catastrophe et du risque climatique dans l'agriculture met l'accent sur le renforcement des capacités des femmes. À cet effet, elles reçoivent une formation pour participer au processus de prise de décisions concernant les changements climatiques et la gestion des catastrophes naturelles. Les femmes participent aux mesures d'atténuation des changements climatiques, essentiellement grâce à des activités à faible émission de carbone comme l'utilisation des énergies renouvelables (notamment l'énergie solaire), des foyers améliorés et du biogaz et la gestion des déchets. Ces activités visaient surtout à soutenir les moyens de subsistance, protéger l'environnement et élargir l'accès à l'énergie ou réduire la pauvreté.

72. Le plan national de gestion des catastrophes a identifié les femmes en tant qu'un groupe cible distinct et agent dans le cadre de la prévision des catastrophes, de la préparation aux catastrophes et de leur gestion. La participation des femmes est assurée dans les comités de gestion des catastrophes au niveau du district, de l'upazila et de l'union et parmi les bénévoles au niveau de la communauté. Les bénévoles sont formés à l'alerte rapide, à l'évacuation, au sauvetage et aux premiers secours. La représentation des femmes est également assurée dans les comités de gestion des abris anticyclones. Un guide sur la prise en compte de l'égalité des sexes et l'inclusion sociale dans les secours d'urgence et le relèvement a été élaboré et distribué pour répondre aux besoins des femmes. Jusqu'à présent, 18 000 bénévoles urbains et 6 540 bénévoles du programme de préparation aux cyclones ont été formés. Les femmes qui indiquent positivement leur enthousiasme pour le service social représentent un cinquième de ces bénévoles.

73. Avec l'amélioration des connaissances en matière de changements climatiques, le fourneau amélioré se répand et les femmes s'y intéressent de plus en plus. Plus de 30 organisations interviennent dans le secteur des énergies renouvelables en milieu rural. Jusqu'en décembre 2012, Grameen Shakti, l'une des organisations pionnières a installé, à elle seule, 944 653 fourneaux améliorés dans les zones rurales. Grameen Shakti a formé plus de 1 000 jeunes locaux, en particulier des femmes à la fabrication, la vente et la réparation des fourneaux améliorés. Les systèmes solaires domestiques deviennent populaires et ont eu un impact positif sur les zones rurales reculées situées hors réseau où ils servent à l'éclairage des maisons et des magasins, ainsi qu'aux bateaux de pêche, etc. L'énergie solaire sert aussi à charger les téléphones cellulaires, faire marcher les télévisions, les postes radios, etc. De même, les femmes jouent un rôle croissant dans l'élevage et la production ultérieure de biogaz en utilisant le biodigester.

74. Dans le cadre de la deuxième phase du programme global de gestion des catastrophes, 203 foyers ont été réinstallés dans des maisons résistantes aux catastrophes dans deux villages à l'épreuve des catastrophes. Les femmes qui vivaient sur les berges après le cyclone Aila ont l'occasion de vivre une vie décente et sans risque. Dans les zones urbaines, 260 autres foyers ont bénéficié d'une assistance similaire. Des latrines hygiéniques et 203 kilomètres de conduites d'eau ont été installés sur la ceinture côtière, ce qui a allégé les tâches des femmes.

75. Les femmes représentent près de 27 % des membres des associations de coopératives de gestion de l'eau dans des petites unités de gestion de l'eau (<1 000 hectares). Ces associations participent à l'amélioration du drainage, à l'aménagement/irrigation prioritaire de zone, à la conservation de l'eau et à la gestion des inondations. Les femmes jouent également un rôle de premier plan dans les groupes d'alimentation en eau et d'assainissement au niveau des communautés; elles représentent 30 % des membres.

76. Jusqu'en mars 2015, 252 groupes de villages ont été construits et 10 650 familles ont été réinstallées dans le cadre du projet Guchhagram. Les noms des deux époux figurent sur le titre foncier, ce qui implique l'émancipation de 10 650 femmes. Des microcrédits ont été accordés à ces familles réinstallées par le biais du Conseil de développement rural du Bangladesh, à des fins de développement socioéconomique.

77. Les programmes de protection sociale dans les zones rurales visent les femmes. Ces programmes portent notamment sur l'alimentation des groupes vulnérables, le développement des groupes vulnérables, « vivres contre travail », l'allocation pour les femmes allaitantes, l'allocation pour les personnes âgées du Ministère des affaires féminines et de l'enfance, « travail contre argent », le programme d'entretien rural, le programme de création d'emplois pour les pauvres, l'aide alimentaire dans la région des collines de Chittagong et autres.

Groupes défavorisés de femmes

78. Le Gouvernement a favorisé l'équité en tenant compte des besoins des différents groupes de populations défavorisées. Aux termes de la loi sur les droits et la protection des personnes handicapées de 2013, toutes les personnes handicapées peuvent bénéficier d'une aide. Les règles d'application de cette loi sont en cours d'élaboration. Le Gouvernement exécute plusieurs projets au profit des personnes handicapées au titre des programmes de protection sociale, portant notamment sur les allocations pour les personnes handicapées non solvables, les bourses pour les élèves handicapés, les subventions pour les écoles consacrées aux personnes handicapées, une académie des autistes, le fonds pour le bien-être des personnes brûlées et handicapées, les allocations pour les handicapés financièrement insolubles et la création d'un fonds pour la protection des personnes ayant des déficiences dans le développement neurologique. Des prestations sont également offertes par le fonds du bien-être pour les déficiences physiques. Des écoles ont été créées pour les enfants qui ont différents types d'handicaps. Un quota de 1 % pour les cadres et un de 5 % pour le personnel dans les services publics sont réservés aux personnes handicapées. La Division des technologies de l'information et de la communication a converti 105 livres en livres électroniques pour les aveugles. Un complexe national pour les handicapés et un foyer pour les femmes ont été mis en place. Le Bangladesh a accueilli, en 2011, la première conférence régionale sur l'autisme et un Comité de pilotage national sur l'autisme et les déficiences dans le développement neurologique a été créé. La militante Saima Wazed Hossain, fille du Premier Ministre Sheikh Hasina, a remporté le prix d'excellence en santé publique de la région d'Asie du Sud-Est pour la lutte contre les déficiences dans le développement neurologique. Elle est l'architecte du réseau sur l'autisme en Asie du Sud qui a réuni les pays régionaux pour faire face au défi croissant de ce trouble. C'est à son initiative que le Bangladesh a accueilli la toute première conférence

mondiale sur l'autisme en 2011. En 2014, le Bangladesh a lancé une initiative mondiale visant à relever les défis du spectre autistique dans la région de l'Asie du Sud-Est.

79. La fondation des survivants des attaques à l'acide appuie les victimes de ces attaques en contribuant au développement de leurs moyens de subsistance. Une aide est fournie aux groupes défavorisés, comprenant les transgenres, les gitans, les membres des castes inférieures et autres groupes. Les femmes représentaient 7 335 bénéficiaires sur 18 025 et les transgenres étaient au nombre de 3 349.

80. Le Septième Plan quinquennal a mis l'accent sur la santé des populations tribales, l'autisme, la santé mentale, les soins gériatriques et l'éducation sanitaire. Des efforts sont déployés actuellement en vue de développer, à l'intention des populations tribales, les services d'éducation, de santé, de protection sociale et autres. Les programmes nécessaires seront mis en œuvre au profit des tribus Garo vivant dans la région de la forêt de Madhupur. La conception et la prestation des services de santé et autres prennent en compte le style de vie des populations tribales, en particulier celles qui vivent sur les collines de Chittagong. Les facteurs entrant en ligne de compte à cet effet sont le terrain escarpé, l'environnement montagneux, la population clairsemée, les changements fréquents de résidence, la culture de Jhum, l'inadéquation des communications, la multiplicité des ethnies et des langues, l'environnement d'après conflit.

81. Désormais, les personnes transgenres sont officiellement reconnues. Le pays compte plus de 9 000 personnes transgenres et le Gouvernement met en œuvre des programmes visant à développer leurs moyens d'existence dans tous les districts. En 2015-2016, 6 816 de ces personnes ont bénéficié d'une aide dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'assistance financière pour la création d'entreprises et une allocation mensuelle a été fournie aux personnes âgées du groupe. Le Gouvernement met également en œuvre des programmes pour garantir la sécurité financière et la santé des femmes âgées au titre de la politique nationale sur le vieillissement de la population adoptée en 2013.

82. La politique de protection et de bien-être des employés de maison de 2015 concerne la majorité des employés de maison femmes et filles. La politique vise à les protéger et à leur fournir une formation spéciale en tant que travailleurs migrants. Elle prévoit le congé de maladie, les services de santé et le congé de maternité en cas de grossesse des employées. Elle exige la garantie d'un cadre de travail sans risques, un horaire de travail déterminé, des installations de loisirs et la liberté pour les employés de pratiquer leur religion. La politique prévoit aussi les mesures à prendre contre le harcèlement sexuel des employés de maison.

83. Les personnes vivant avec le VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles reçoivent des conseils psychosociaux et le traitement gratuit. Leur identité demeure confidentielle. Les programmes de sensibilisation sociale et d'éducation en matière de santé procréative comportent les questions liées aux MST et au VIH/sida. Une évaluation et une consultation nationale ont été menées sur les lois punitives, en vue de déterminer la situation de l'épidémie dans la perspective de l'égalité des sexes et de mettre en évidence les obstacles d'ordre juridique. Le Gouvernement envisage de prendre les mesures préventives et correctives nécessaires en s'inspirant des résultats.

84. Le Bangladesh a renforcé le contrôle des agences de recrutement pour protéger les travailleurs contre l'exploitation. Deux cellules de la main-d'œuvre ont été mises en place et neuf cadres y ont été affectés. Un système d'enregistrement des travailleurs migrants a été créé. Une cellule de gestion des plaintes des travailleuses expatriées a été établie en mai 2016. Le Bureau de la main-d'œuvre et de la formation du Bangladesh organise la formation à différents métiers des travailleurs candidats à la migration. Les femmes migrantes reçoivent une formation spéciale au commerce, aux langues et aux mesures et règles de sécurité. En 2016 et jusqu'au mois de mai, un total de 60 034 femmes ont été employées comme travailleuses migrantes. Le Ministère des expatriés et de l'emploi à l'étranger a établi cinq foyers d'accueil à Riyad et Djeddah en Arabie saoudite, à Oman, en Jordanie et aux Émirats arabes unis en vue d'apporter l'aide nécessaire au règlement des problèmes des employées de maison. La formation préparatoire au départ a été améliorée pour renforcer la capacité des migrants à faire face aux défis et situations difficiles de l'emploi à l'étranger. Le bureau de la main-d'œuvre, de l'emploi et de la formation doit mettre en place deux centres d'appui à Riyad et à Djeddah en Arabie saoudite.

Mariage et relations familiales

85. La législation du Bangladesh n'interdit pas la mobilité des femmes à des fins du ménage et de travail. Aucune disposition de la loi ni aucune coutume n'oblige une épouse musulmane à changer de nom une fois mariée. Elle peut continuer à porter son nom de jeune fille et conserver sa personnalité juridique indépendante, bien que son mariage soit enregistré. Le mariage ne représente pas un obstacle empêchant juridiquement les femmes de choisir une profession. Il leur est aussi juridiquement possible de posséder des biens, d'agir en toute indépendance et de se livrer à tous les types d'actes civiques et commerciaux légaux.

86. Comme il a été souligné plus haut, les normes sociales, le purdah, le manque d'instruction des femmes, le peu de confiance en elles-mêmes, etc. sont des facteurs qui limitent leur mobilité et leurs possibilités d'enseignement supérieur et d'emploi. La coutume veut généralement que les femmes emménagent dans leur belle-famille, mais il arrive que ce soit l'inverse ou que le couple constitue une famille nucléaire indépendante. Il n'existe pas de restriction juridique au choix par la femme de son propre lieu de résidence, mais la femme suit souvent son mari et s'installe au lieu de résidence de celui-ci. Après le mariage, la femme conserve sa pleine capacité juridique en matière de déplacement, de conclusion de contrats et de tous les actes légaux concernant ses biens mobiliers et immobiliers. Elle peut légalement conserver ses finances séparées de celles de son époux.

87. Après la dissolution d'un mariage, une femme peut conserver ses biens. Elle a aussi certains droits dont la responsabilité incombe au mari, par exemple, la pension alimentaire et le paiement de la dot, sous réserve des dispositions du contrat de mariage.

Initiatives globales de développement

88. Le Gouvernement s'emploie sans relâche à autonomiser les femmes grâce à des politiques, des lois, des stratégies et des plans d'action et programmes nationaux. La mobilité et la notoriété des femmes dans le domaine public, tant en

milieu rural qu'en milieu urbain, se sont sensiblement améliorées au fil du temps. Les progrès accomplis par les femmes se manifestent dans leur participation croissante dans les secteurs de la construction, de l'industrie manufacturière et des services, de la production agricole, de l'élevage, de la pêche et des activités du travail indépendant. Les indicateurs positifs de la promotion des femmes dans le pays se reflètent dans la parité continue des sexes en matière de scolarisation, la diminution progressive de la mortalité infantile, la baisse du taux de mortalité maternelle et les avancées dans les domaines de l'éducation et de la santé.

89. En 2011, le Gouvernement a élaboré la politique nationale de développement des femmes en tenant compte de la Constitution, de la Convention, du Programme d'action de Beijing et à la suite de consultations élargies avec les parties prenantes, notamment les organisations de défense des droits de l'homme. Le Ministère des affaires féminines et de l'enfance collabore avec d'autres ministères à l'application de cette politique. Le Gouvernement met en œuvre son Septième Plan quinquennal, qui comporte une stratégie de l'égalité des sexes, conformément à la Vision 2021 et aux objectifs de développement durable. La vision du Gouvernement, telle qu'elle est déclarée, consiste à mettre en place « un pays où les hommes et les femmes auront des possibilités et des droits égaux et où les femmes seront reconnues comme apportant une contribution égale au développement économique, social et politique ». Le plan a pour mission de garantir la promotion des femmes en tant que des êtres humains autonomes et de réduire les obstacles discriminatoires en prenant des mesures de développement et d'ordre institutionnel.

90. Le cadre d'autonomisation des femmes du Septième Plan quinquennal pour l'égalité des sexes comprend quatre objectifs stratégiques :

a) **Amélioration des capacités humaines des femmes** : Concerne l'accès des femmes et des filles aux soins de santé, l'espérance de vie, la nutrition, la santé de la procréation, l'éducation, l'information, la formation et d'autres services qui permettent aux femmes d'améliorer leur état de santé et leurs acquis scolaires;

b) **Augmentation des avantages économiques pour les femmes** : Concerne l'accès des femmes aux actifs de production, aux ressources, aux services, aux qualifications, aux biens, à l'emploi, aux revenus, à l'information, aux technologies, aux services financiers et d'autres possibilités économiques, notamment les ressources communautaires comme la terre, l'eau et la forêt ou le contrôle exercé par les femmes sur ces biens et services;

c) **Renforcement de la participation et de la capacité d'action des femmes** : Concerne le rôle des femmes en tant que décideurs dans les domaines public et privé, y compris la politique et la promotion de leur leadership;

d) **Création d'un environnement favorable pour la promotion des femmes** : Concerne l'environnement sociopolitique, l'appui juridique et stratégique et les normes sociales favorables, la supervision, l'application des lois, le recueil des données ventilées par sexe, le renforcement des capacités, l'application et le suivi des stratégies de l'égalité des sexes.

91. Pour réaliser ces objectifs stratégiques, sept mesures ont été mises en évidence en vue de contribuer à obtenir des résultats dans ces quatre domaines. Ces mesures consistent à :

a) Renforcer l'accès aux possibilités de développement humain;

- b) Élargir l'accès aux ressources de production et le contrôle exercé sur ces ressources;
- c) Renforcer la participation et la prise de décisions;
- d) Mettre en place un environnement juridique et réglementaire favorable;
- e) Améliorer la capacité institutionnelle, la responsabilisation et le contrôle;
- f) Renforcer la protection et la résilience face aux crises et aux chocs;
- g) Promouvoir des normes sociales positives, qui incluent la reconnaissance et le partage du travail domestique.

92. Ces domaines d'action offrent un cadre global pour la promotion des femmes conformément à la Convention et le Gouvernement est déterminé à défendre leur cause dans ce cadre.

Conclusion

93. Le Gouvernement du Bangladesh défend sincèrement les droits des femmes en favorisant la promotion de toutes les femmes et de toutes les filles. Le Gouvernement est également conscient de la nécessité de consolider davantage ses efforts visant à garantir l'égalité. Les changements climatiques, les catastrophes naturelles et la difficulté à atteindre toutes les régions du pays posent de nouveaux défis à relever. Le Gouvernement comprend la vulnérabilité des femmes et la nécessité d'accorder une attention spéciale à leurs besoins. Du fait de la pauvreté et de la vulnérabilité des femmes et des filles, les politiques et les programmes ont sur elles des répercussions différentes. En conséquence, le Gouvernement prend les mesures nécessaires dans le cadre des politiques et des programmes pour éliminer les difficultés liées à la promotion des femmes. Le Gouvernement dispose de ressources limitées pour tenir tous ses engagements.

94. Les efforts coordonnés de la part de tous sont indispensables, car la promotion de l'égalité des sexes nécessite un appui multidimensionnel. Le Gouvernement s'efforce en conséquence de créer une synergie dans l'administration publique et avec les organisations de la société civile, en vue de réaliser les objectifs de la Convention, du Programme d'action de Beijing et des objectifs de développement durable. Nous poursuivons une vision commune de l'égalité des sexes, en œuvrant de concert pour honorer nos engagements et aller de l'avant dans notre quête de l'égalité des sexes et de la justice.